

APPLICATION DES NORMES SANITAIRES : OBLIGATION D'EXEMPLARITÉ POUR NOTRE DIRECTION.

Depuis plus d'un mois, nous demandons à notre chef de centre de fixer les jauges sanitaires des salles du CRNA avec cohérence et rigueur.

Il se cache derrière la caution du service médical pour justifier les jauges actuelles, qui sembleraient plus calculées pour répondre aux besoins liés à l'utilisation prévue qu'en fonction des normes applicables et des caractéristiques de la salle.

Ainsi en salle Escoffier, qui fait 63 m², on peut se retrouver à 18 personnes, alors qu'il faut **garantir 4m²** par personne d'après les normes sanitaires COVID. Faites le calcul...

Il faut aussi permettre une **distance de séparation d'un mètre entre chaque participant**. Cette salle a 2 usages distincts: une partie briefing et une partie EAO. Dans les 2 parties, qui auraient dues être traitées comme 2 salles avec 2 jauges distinctes, la disposition ne permet pas de garantir cet espace d'un mètre autour de chacun.

Nous avons aussi pointé du doigt l'interprétation de la circulaire N°6246/SG du 1er ministre, qui **limite les réunions de personnels à 6**.

La transposition ministérielle fait un distinguo entre réunion, limitée à 6, et formation sans restriction précisée. Donc on se retrouve à faire des formations à 18 dans une salle de réunion... Car nous le savons tous le coronavirus fait la distinction entre les salles de réunion et les salles de réunion utilisées pour faire de la formation.

Nous dénonçons le fait que notre encadrement requalifie un certain nombre de réunions en formation (par exemple les briefings) pour s'affranchir des contraintes liées à la circulaire du 1er ministre.

Le Haut conseil de la santé publique a récemment préconisé **l'installation d'appareils de mesure du CO₂ dans les salles de réunions**, afin d'estimer le taux de renouvellement de l'air par la mesure de la concentration en dioxyde de carbone (CO₂) à des points et des périodes représentatives en période d'occupation.

Nous demandons l'installation de ces appareils de mesure, afin de garantir que l'utilisation telle que définie par notre encadrement, pour chaque salle, n'est pas à risque.

Est ce normal qu'un syndicat doive se battre contre son administration pour l'obliger à respecter scrupuleusement les directives gouvernementales, dans le but de protéger la santé de ses agents? Nous pourrions faire un parallèle avec les grèves passées où notre seule revendication était d'avoir du matériel qui fonctionne pour pouvoir faire sereinement notre travail. Quelle honte!